

# Fonctionnement général de l'école

## 1. Absence de l'enfant



Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat, au **514-596-5750**, à compter de **7 h 45** le matin et de **13 h** l'après-midi. Donnez le nom de votre enfant, son degré ainsi que le motif et la durée de l'absence. Le contrôle des absences se fait tous les jours par un appel téléphonique. Si nous n'avons pu vous joindre, veuillez donner à votre enfant un billet de retour signé de votre main.

## 2. Arrivée à l'école



Pour des motifs de sécurité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance dans la cour avant **7 h 50** le matin et **12 h 45** l'après-midi. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant dans la cour avant ces heures. Pour des raisons évidentes de sécurité, les parents sont priés d'attendre à l'extérieur de la cour d'école.

## 3. Entrée libre



À partir de **7 h 55** le matin et **12 h 50** l'après-midi, votre enfant entre calmement et se dirige vers son local de classe. Nous vous demandons de ne pas entrer dans l'école par les portes de la cour utilisées par les enfants. Vous êtes priés d'entrer par la porte principale située sur la rue Ste-Émilie.

## 4. Départ hâtif d'un enfant



Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, s'il vous plaît, nous en informer par écrit. Il est important pour votre enfant de s'absenter le moins possible. Pour tout rendez-vous, consultez le calendrier scolaire et prenez-les plutôt lors des journées pédagogiques.

## 5. Communication aux parents



Plusieurs lettres sont envoyées à la maison. Nous vous invitons à regarder régulièrement dans la pochette-courrier placée à la fin de l'agenda pour en vérifier le contenu.

## 6. Sorties éducatives



Les sorties prévues dans le cadre des programmes d'études sont présentées au comité d'école pour en recevoir l'autorisation. Les activités sont le prolongement de l'enseignement donné en classe et planifiées par les enseignant(e)s. Il arrive qu'une activité non prévue s'offre à nous. Dans ce cas, l'enseignant(e) et la direction s'assurent de l'autorisation des parents concernés.

## 7. Action-parents



Les parents bénévoles sont importants dans une école. Le bénévolat prend plusieurs formes : préparation des collations, projets spéciaux... Entre autres, il est possible pour ceux et celles qui le désirent de venir fabriquer, plastifier ou réparer du matériel pédagogique. En début d'année, les parents reçoivent un formulaire à compléter pour signifier leur intérêt à faire du bénévolat.

## 8. Changement d'adresse ou de numéro de téléphone



Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, par mesure de sécurité, veuillez en aviser l'école **immédiatement**.

### 9. Tempêtes



En cas de tempête de neige, soyez à l'écoute des postes de radio dès 7 heures. S'il y a lieu, on annoncera la fermeture des écoles. Vous pouvez également écouter l'annonce sur le répondeur de l'école.

## Informations pour l'élève

### 10. Fournitures scolaires



Au début de l'année, tes parents déboursent beaucoup d'argent pour te procurer tout ce dont tu as besoin. Inscris ton nom sur ton matériel personnel. Évite de prêter ou d'emprunter les effets des autres. Chacun, comme un bon ouvrier, **doit avoir ses outils** pour venir à l'école. Prends-en grand soin.

### 11. Objets perdus



Si tu trouves un objet (clé, lunettes...) qui ne t'appartient pas, rapporte-le au secrétariat. Si tu perds un vêtement, vérifie dans le panier au vestiaire.

### 12. Tenue vestimentaire



L'école étant un milieu d'éducation, profitons de cette occasion pour montrer à nos enfants l'importance d'une tenue vestimentaire propre et appropriée aux circonstances. L'école s'étant dotée d'une tenue uniformisée, les élèves doivent porter pantalon (les jeans sont défendus), jupe, robe, jumper ou bermuda **bleu-marine** ainsi que la blouse, la chemise, le polo ou le chandail **blanc** ou **bleu uni**.

Afin de conserver une cohérence dans la tenue vestimentaire uniformisée, les **accessoires autorisés** tels les voiles, collants, leggings, ou autres doivent s'harmoniser avec les couleurs de l'école, soit être **bleu** ou **blanc**.

Il faudra aussi tenir compte du temps et de la saison. Par temps froid seront tolérés cardigan, veste, débardeur... de toute autre teinte de bleu.

Le port de la casquette ainsi que les lunettes de soleil sont interdits partout dans l'école.

Pour des questions de sécurité et d'hygiène, l'enfant doit porter des souliers sécuritaires en classe.

**Le port des bottes est requis de la première neige jusqu'à la fonte des neiges.**



### 13. Pour les cours de spécialistes



En tout temps, l'élève apporte tout le matériel exigé par son enseignant.

### 14. Collation

Chaque jour, l'école te donne un berlingot de lait et une collation. Le gaspillage est inacceptable.



### 15. Nourriture

Pour des questions d'allergies, d'intolérance ou d'hygiène, aucune nourriture provenant de l'extérieur ne sera acceptée en classe (gâteau d'anniversaire, friandises...)